

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

093
DECRET/2013-----/PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DE PREFETS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu La Constitution :

Vu La loi L/2001/208/AN du 31 Décembre 2001, Portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu Le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010 Portant Nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu Les Décrets D/2010/009/PRG/SGG/2011 du 27 Décembre 2010/d/2010/016/PRG/SGG du 30 Décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 Janvier 2011, Portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu Le Décret D/N 0114/PRG/SGG/2011 du 12 Avril, Portant Nomination des Hauts Cadres du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

DECRETE

Article 1^{er} : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de Préfets et reçoivent les affectations ci-dessous :

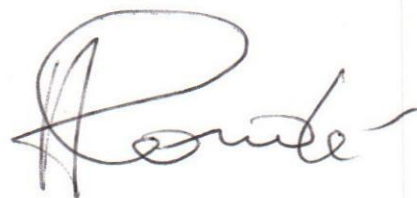
- **Préfet de Siguiri :** Monsieur **Cheick DIALLO** précédemment Préfet de Kérouané en remplacement de Monsieur Soroma SANOH, muté.
- **Préfet de Kérouané :** Monsieur **Nankouman SANGARE** précédemment Secrétaire Général Chargé des Collectivités Décentralisées de Kindia en remplacement de Monsieur Cheick DIALLO, muté.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Ampliation :

16 MAI 2013
Conakry2013

Primature..... 1
SGG 1
MRAFP.....1
MEF.....1
MATD.....1
Gouvernorat.....1
Préfecture.....2
Intéressés.....2
Archives.....2/12



Pr Alpha CONDE